



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-735

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 4 février 2025 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2025-735 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2024-731 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2024-731*, afin d'ajuster des tranches d'imposition des droits de mutations et la compensation prévue pour les immeubles visés au paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, en conformité aux exigences législatives, et pour corriger une erreur matérielle.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 6 février 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca